



Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Intitulé du poste :

Conseiller(e) musique DRAC Hauts de France

Catégorie statutaire / Corps : **ICCEAAC / Cat. A**
Groupe RIFSEEP : **2**
Poste ouvert aux contractuels

Domaine Fonctionnel : Culture et patrimoine

Code RMCC : **CUL14A**

Localisation administrative et géographique / Affectation :

DRAC Hauts de France

Hôtel Scrive

3, rue du Lombard

59000 Lille

Généralités :

Le conseiller exerce ses missions au sein du pôle création (spectacle vivant/arts plastiques/enseignements) de la direction régionale des affaires culturelles Hauts de France. Le conseiller est placé sous l'autorité hiérarchique du directeur de pôle. Il est en lien fonctionnel avec les autres conseillers en charge du secteur de la création et du chargé de mission aux enseignements, basés à Lille et à Amiens. Il est également en lien fonctionnel avec l'équipe administrative et en particulier avec le coordinateur administratif du pôle basé à Lille. Le pôle Création se compose de 5 conseillers et 1 chargé de mission, de 8 agents administratifs, d'un coordinateur administratif et d'un coordinateur adjoint et d'un directeur de pôle. Le pôle création est rattaché au site de Lille et fonctionne en bi-sites (Lille-Amiens)

Missions et activités principales :

L'agent conseille et informe le directeur régional des affaires culturelles et le directeur de pôle dans les champs qui relèvent de sa responsabilité, à savoir, la mise en œuvre de la politique culturelle de l'État dans le secteur de la musique à l'échelon régional.

Il exerce à ce titre une mission d'expertises, de réflexions et de propositions sur l'ensemble du champ énoncé.

Descriptif des tâches :

Il est chargé notamment :

- d'accompagner les acteurs, les élus de la région, les techniciens des collectivités et les structures culturelles en apportant une expertise sur les projets, leur pertinence et leur faisabilité,
- de suivre le fonctionnement et le financement des institutions musicales en région et des équipes artistiques (2 orchestres permanents, 1 opéra, 5 SMAC, suivi des ensembles musicaux et vocaux indépendants),
- d'assurer la mission de contrôle, d'évaluation et de suivi des structures subventionnées,
- de réaliser les évaluations liées à sa fonction,
- d'assurer un rôle d'expert et de conseil auprès des partenaires régionaux et des porteurs de projets dans les domaines suivants : construction et modernisation des équipements, modes de gestion et programmation des lieux de diffusion, résidences artistiques,
- d'assurer le suivi des crédits d'investissement pour les constructions ou aménagements d'équipements,
- de veiller à l'application de la législation et de la réglementation applicables à la musique,
- d'organiser les travaux du comité d'experts musique,
- de se tenir informé de l'actualité artistique, juridique et réglementaire du secteur,
- de représenter la direction régionale des affaires culturelles lors de la tenue des conseils d'administration, comité de pilotage, conseils d'orientation, etc. relevant du champ de la musique dans lesquels l'État est présent,
- d'assister régulièrement aux représentations publiques proposées par les structures subventionnées,
- d'assurer l'information administrative, juridique et sociale des milieux professionnels, des collectivités territoriales.
- de participer aux groupes de travail et réunions plénières organisés par la direction générale de la création artistique ;
- d'organiser et d'animer toute réunion nécessaire à l'organisation, l'évolution et la valorisation de son secteur,
- d'assurer le suivi des scènes conventionnées musique en lien avec le conseiller cirque et danse basé à Amiens en charge du suivi de ce réseau.

Au sein du pôle création, pour son domaine d'expertise, il est chargé :

- de proposer au directeur de pôle une stratégie dans le domaine de la musique et une programmation budgétaire adaptée,
- de contribuer au suivi d'activités au sein du service, permettant la production des différents indicateurs (RAP-contrôle de gestion) et les analyses liées ;
- d'expertiser les demandes de subvention du secteur, de contrôler et d'évaluer leur utilisation, de fournir des données statistiques et de contribuer à



Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

l'observation culturelle en région,
- d'assurer une mission de rapporteur auprès des commissions nationales,
- d'assurer un travail de veille artistique et technique sur l'ensemble du secteur,
- de participer à la validation des dossiers relevant de l'action culturelle et territoriale (EAC, politique de la ville, culture/santé, ...),
- de participer avec l'ensemble des conseillers du pôle création à la réflexion globale d'aménagement culturel du territoire, de développement des publics en lien avec les autres pôles de la DRAC,
- de réaliser de manière régulière des notes stratégiques sur son secteur d'expertise.

Les missions du conseiller sont régionales à l'échelle des Hauts de France

Compétences principales mises en œuvre :

- expertise métier et force de propositions dans les différents secteurs en responsabilité,
- sens du dialogue, de la négociation et des partenariats,
- travail en équipe avec l'ensemble des conseillers de la Drac, en réseau avec l'ensemble des partenaires, élus et responsables des services culturels des collectivités territoriales, services de l'Etat.
- bonne connaissance du Ministère, du domaine de la musique,
- bonne connaissance des procédures administratives et financières,
- bonne connaissance des partenaires régionaux et des réseaux professionnels, de l'économie du secteur musical,
- bonne capacité rédactionnelle, maîtrise des outils d'information, de communication et informatiques,

Environnement professionnel :

Relation hiérarchique : Directeur du pôle création

Relation fonctionnelle : Avec l'ensemble des conseillers du pôle création et de l'équipe administrative, avec l'ensemble des agents des autres pôles, notamment avec le pôle public territoires et industries culturelles.

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :

- Double spécificité artistique et administrative,
- Grande disponibilité, réactivité,
- Grande mobilité/déplacements fréquents et lointains, notamment en soirée pour assurer des missions de repérage, de contacts et de représentation.
- Permis de conduire indispensable.

Contacts :

Madame Peggy Le Roy, Directrice du pôle Création, Tél. : 03 22 97 62 13 - Mail : peggy.le-roy@culture.gouv.fr

Madame Isabelle Laurent, responsable ressources humaines, Tél : 03 28 36 61 70 – Mail : isabelle.a.laurent@culture.gouv.fr

Candidature à transmettre, le 5 juillet 2019 au plus tard, à l'attention de :

Monsieur Marc Drouet, directeur régional des affaires culturelles, 1 rue du Lombard - 59 041 Lille Cedex, sur l'adresse mail suivante : recrutements.drac.hauts-de-france@culture.gouv.fr

Copie à adresser par voie postale à :

Ministère de la culture
Secrétariat général/Service des ressources humaines
Bureau de la filière scientifique et de l'enseignement
182 rue Saint Honoré 75033 Paris Cedex 01.



DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES HAUTS-DE-FRANCE

AVIS DE VACANCE DE POSTE / 2019-169299



Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégialement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.»

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimerait avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.